

Michel FRECHET
Président de l'APMEP
38, rue du mont d'Aulage
76 270 NEUFCHÂTEL EN BRAY
michel.frechet@wanadoo.fr

à

Monsieur Luc FERRY
Ministre de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et
de la Recherche
110, rue de Grenelle
75 357 PARIS Cedex 07

Monsieur le Ministre,

L'APMEP a réuni ce samedi 21 juin son Comité (instance fixant les lignes politiques et les actions de l'association); les dysfonctionnements de l'épreuve de mathématiques du baccalauréat de la série S y ont largement été évoqués.

L'APMEP rappelle qu'elle est et reste attachée à un examen national, permettant à un élève moyen, travaillant régulièrement tout au long de l'année scolaire, d'obtenir une note acceptable et ainsi d'accéder à des études supérieures dans les meilleures conditions. Or ce n'est pas le cas de l'épreuve actuelle, qui jette le discrédit sur l'enseignement des mathématiques et va influencer de manière négative et durable sur le recrutement des élèves des sections S et par voie de conséquence sur celui des filières scientifiques, à un moment où l'on constate une désaffection croissante de recrutement de scientifiques (le colloque, « Réussir avec les sciences » qui s'est tenu récemment au *Collège de France* a abordé ce problème).

Qui dit **examen national** dit **barème identique** pour tous les candidats ! Or, que constatons-nous ? Des échelles de notations comprises entre 20 et 34 points selon les Académies, certains centres proposant même de neutraliser de nombreuses questions.

Pourquoi une telle confusion ? Les sujets, ayant pourtant passé toute une série de garde-fous prévus par l'institution (voir à ce propos le site du ministère de l'Éducation Nationale) seraient-ils inadéquats ? L'APMEP, qui possède de nombreuses commissions travaillant depuis de très nombreuses années sur le second degré, sur l'évaluation et sur le baccalauréat, l'affirme.

Les parties du programme testées sont trop limitées, la diminution des horaires, que notre association a constamment dénoncée, n'est pas en adéquation avec un programme aussi ambitieux, dont le niveau d'exigence n'a d'ailleurs pas été clairement défini. Les horaires alloués aux mathématiques dans les sections S ne permettent pas aux professeurs de traiter toutes les parties de ce nouveau programme avec la même efficacité, et de s'assurer d'une assimilation correcte par les élèves. Le changement de nature des épreuves de cet examen, pourtant désiré par l'APMEP ne pouvait se faire sans concertation et de manière aussi brutale. De plus, bien au-delà du seul exercice de géométrie « spatiale » et plus gravement pour le problème de modélisation, ces sujets sont en contradiction avec la brochure d'accompagnement desdits programmes, je cite :

- L'art de l'enseignant reste, comme par le passé, [...] de conjuguer au mieux l'entraînement intensif à une **épreuve clairement identifiée**, et le développement harmonieux des capacités intellectuelles. (page 11)

- Travailler sur des annales permet de se situer par rapport à cette épreuve. (page 11)
- La pratique de la modélisation de situations réelles est difficile. (page 25)
- On initiera les élèves à la modélisation grâce à l'étude de certaines situations réelles, qu'on **simplifiera volontairement à l'extrême**.(page 25)
- On choisira avec soin **une ou deux** situations menant à une équation différentielle simple. (page 31)

Nous pensons que ces sujets ne correspondent pas à ces consignes et recommandations.

En conséquence, **l'APMEP renouvelle avec insistance sa demande que les épreuves de mathématiques soient annulées et repassées dans les plus brefs délais avec un barème national imposé, ceci dans l'intérêt des élèves et de leur famille.**

Nous vous demandons, par ailleurs, que soient éclaircies les conditions dans lesquelles cette épreuve a été élaborée, et que soient clairement établies les responsabilités, les mécanismes de contrôle prévus par l'institution n'ayant, en l'occurrence, pas correctement fonctionné. Nous demandons que les procédures de choix de sujets soient, à l'avenir, correctement observées afin que ces accidents ne se reproduisent plus.

Enfin, nous rappelons que des enseignants injustement attaqués doivent pouvoir compter, comme premier défenseur, sur leur ministre. Nous vous demandons d'intervenir pour que cesse la mise en cause insidieuse des enseignants qui n'auraient pas fait consciencieusement leur travail sous prétexte de grèves. Nous vous affirmons que la plupart des professeurs, bien que s'étant déclarés grévistes, ont néanmoins assuré leurs cours en classe de terminale, ceci afin de ne pas pénaliser leurs élèves.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en mon profond dévouement envers l'Éducation Nationale et vous prie d'agréer l'expression de ma très respectueuse considération.

Michel FRECHET